

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 septembre 2020
CO 098 DE

Page 1/2

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : ..94
Présents : .72
Votants : ..82

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CHOULOT Alain, CETRE Michel, BAUD Jean-Baptiste, GAILLARD Jean-François, LAUBIER Bernard, LAMBERT Véronique, REGALDI Sylvie, CETRE Jean-François, FORET Clément (Vices-Présidents), RENAUD Jean-Marie, LECOQ Yves, BRIOT GAUDIOZ Cécile, POULET Gilles, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, HENARD Stéphane, DECOTE Yves, TONNAIRE Sandrine, MARCELIN Antoine, MAIRE Serge, BERTHELIER Roland, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis, MASSON Laurent, COLIN Christian, TOURNEUR Eric, CARDOT Audrey, PERRARD Laurent, ROBERT Bruno, DUQUET Jean-Pierre, BRUNEL Bernard, MURCIER Alain, PETITGUYOT Jean-Pierre, LANIESSE Michel, FEVRE Michel, GROS Roger, PERRIN François, DOS SANTOS Laetitia, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, DE BRISIS Jean, BUYS Nelly, LEROY Pierre, GAHIER Dominique, BENETRUY Sylvain, GIRARD Colette, LETONDOR Jean-Luc, PERRARD Florent, MORBOIS Christelle, BERTHOD-BLANC Aurélien, JOURD'HUI André, SOUDAGNE Marie-Madeleine, JACQUES Sébastien, SEIGLE-FERRAND Antoine, BAHL Catherine, CHAILLON Roland, BEAUPOIL Jean-Luc, POIROT Bruno, MONTEVECCHIO Patrick, BERNARD René, BOUILLET Françoise, BOHEME Catherine, RIGOLET Serge, SUSSOT Florence, DORBON Henri, ARNAUD Gérard, WESTERVELD Dinand, ONCLE Bernard.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : VIENNET Rémy à RIGOLET Serge, BOUDRY Jeanne à LECOQ Yves, PINGAT Martine à FORET Clément (Vice-Président), RIGAUD Hervé à COLIN Christian, PAQUIEZ Valérie à MOREL Denis, BERODIER à FEVRE Michel, CATHENOZ Catherine à BONNET Dominique (Président), GENIN Marcelle à BOUILLET Françoise, FLEURY Michèle à CETRE Michel (Vice-Président), YANARDAG Mikaël à BOHEME Catherine

Pouvoirs transmis à des Suppléants : TRONCHET Guy à POIROT Bruno

Assistaient à titre consultatif : JACQUOT BOISSON Marylène, LEVEQUE Alain, MORIN Françoise, JACQUES Lucie,

Etaient Excusés : VIONNET André, FRANCONY Michel, BEAUD Colette, BRENIAUX Denis, GAGNEUR Raphaël, BENETRUY Mickaël, RAVIX Isabelle

Etaient absents : PETIGNY Loïc, BERTHOD Claude, GAVAT William, CASTELLA Damien, GAVAT Alain, REYNAUD Armande, ROMANET Claude, MARTINS Serge, ACCARY Cédric, Comptable Public de la CCAPS.

Secrétaire de séance : Sylvain BENETRUY

Convocation faite le : 15 septembre 2020

Objet : Médiathèque de Poligny : choix de l'entreprise pour le lot 6 (serrurerie) suite à reconsultation.

Rappel

La Communauté de Communes Arbois Poligny Salins a validé l'Avant-projet Définitif (APD) de réhabilitation de l'école du centre de Poligny en médiathèque (délibération CO 145 DE du 2 novembre 2019).

Le bâtiment existant est composé de 4 niveaux au total :

- Sous-Sol partiel / galerie technique / Vide sanitaire
- Rez de Chaussée
- Etage 1
- Combles

Un logement existant à l'étage 1 en Pignon Est est conservé en l'état, tout comme ses annexes (la cage d'escalier associée, l'accès au sous-sol spécifique et la cave), il n'entre pas dans l'emprise des travaux.

Affiché le 09- octobre 2020.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 septembre 2020
CO 098 DE (SUITE)

Page 2/2

Objet : Médiathèque de Poligny : choix de l'entreprise pour le lot 6 (serrurerie) suite à reconsultation.

Dans le cadre du projet, l'usage des locaux est réparti en entités fonctionnelles suivants les zones étages avec en synthèse :

- Sous-sol > locaux techniques
- Rez-de-chaussée > accueil du public
- Etage > bureau / magasin + 1 logement
- Combles locaux techniques

Le Cabinet d'architecte Archicréo de Besançon avait été retenu comme maître d'œuvre.

Les entreprises ont été retenues pour les travaux (délibération CO 062 DE en date du 23 juillet 2020 relative aux choix des entreprises pour les travaux de la médiathèque).

VU le lot 6 (serrurerie) déclaré infructueux ;

VU la reconsultation des entreprises pour ce lot 6 ;

VU l'avis de la CAO réunie le 17 septembre 2020 ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
Par 80 voix pour et 2 abstentions,

1 / DECIDE de retenir l'entreprise DUCROT de Saint Germain les Arlay pour un montant de 42 857.10 € HT pour le lot 6 (serrurerie) ;

2 / AUTORISANT Monsieur le Président à signer les marchés et tout document afférent à ce projet

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNET



Affiché le 12-01-2020